

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 13 septembre 2024

PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 12 septembre 2024 à 20h30

Nombre de Conseillers
En exercice **15**
Présents **13**
Votants **13**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2024

Date d'affichage du procès-verbal : 16 septembre 2024

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le douze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

Présents : MM. Sandrine BADON - Hélène BARBIER - Alexandre BERGER - François COAT - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLER - Daniel MANSON - Stéphanie MOULIN - Cécile RAFFIN - William ROUX - Mireille VIGNARD

Excusés : MM. Rachel BELLIER BRESSON - Rainier MOUTOT

Secrétaire de séance : M. Michel DOBEL

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance

- Constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **M. Michel DOBEL**,
- Propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte de délibérations relatives à une augmentation du temps de travail d'un agent, une décision modificative du budget et candidater à l'appel à projet de VRA « territoire de demain »
Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

➤ **Approbation du compte-rendu du 19 juin 2024 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 19 juin 2024.

➤ **Ressources humaines : Emploi adjoint technique – suppression du poste à 19h75, création du poste à 21h70 centièmes :**

Monsieur le Maire indique que de nouvelles tâches se sont ajoutées au sein du RPI (augmentation des effectifs de la cantine, du ménage au sein de l'école...).

Après avoir eu l'accord de l'intéressée, il serait souhaitable de modifier son temps de travail de 19h75 à 21h70 centièmes à compter du 01/10/2024.

Le conseil municipal adopte la proposition du maire.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Décision Modificative du Budget n° 2 :**

Les crédits ouverts sur le compte « 635 – Autres Impôts et taxes » du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants. De ce fait il est nécessaire de procéder à une régularisation comptable pour prendre en compte le paiement de la taxe foncière.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Valence Romans Agglo : appel à projet « Territoire de Demain »**

Monsieur le Maire fait part de l'appel à projet lancé par Valence Romans Agglo « territoire de demain » dont les objectifs sont :

- **Permettre une évolution de notre territoire** vers une limitation de nos impacts sur les ressources naturelles, une **augmentation de sa résilience** et de son autonomie autant qu'une **transition** d'une économie linéaire vers une économie circulaire et durable.
- **Expérimenter des projets innovants et répliquables** sur le territoire de l'Agglo en matière de circuits courts, de services de proximité, d'économie circulaire ou plus largement de transition du territoire vers l'économie de demain.

La commune pourrait candidater pour le projet « Le 26 » (expérimenter des projets innovants et répliquables). Valence Romans Agglo pourrait apporter **une mise à disposition de journées d'ingénierie** pour apporter une aide à l'impulsion.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Ressources humaines : Création d'un poste de rédacteur :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Secrétaire Générale de Mairie. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} octobre 2024, un emploi permanent (loi n° 2023-1380 du 30 septembre 2023) relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de rédacteur territorial à temps complet. Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade promotion interne.

Adopté : la délibération nécessaire au bon déroulement de cette loi sera prise.

➤ **Intégration au régime forestier de la commune de la parcelle F122 (Grand Fay) :**

Monsieur le maire précise que pour faire suite à l'achat, en décembre 2023, de la parcelle forestière (F122 au Grand Fay), il y a lieu d'émettre un avis favorable à l'application du régime forestier avec cette dernière afin de l'intégrer à la surface communale.

Adopté : Une délibération sera prise.

➤ **Cimetière : rénovation du monument aux morts :**

Monsieur le maire fait part que le monument aux morts, érigé en 1921, a besoin d'être restauré et précise que cette restauration peut s'inscrire dans le cadre du plan "France ruralités".

Les projets de rénovation (restauration et entretien) des monuments aux morts sont accompagnés financièrement par le service départemental de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerres (ONaCVG).

Il présente les deux devis reçus. Le conseil municipal décide de confier les travaux de rénovation du monument aux morts aux Ets VALLON.

Adopté : Une délibération sera prise.

➤ **Point sur les travaux :**

➤ **Mairie** : Présentation du plan de financement définitif et des subventions obtenues.

➤ **École, salle polyvalente, espace communal** : Présentation du coût des travaux ainsi que des subventions obtenues

➤ **Cimetière** : Pose de la dalle granit sur l'ossuaire.

➤ **Questions diverses :**

➤ **Référent « Déchet »** : Suite à la signature de la convention de lutte contre les déchets d'emballages ménagers abandonnés, ouvrant droit au versement d'un soutien financier, proposée par un des partenaires de VRA, l'éco-organisme Citeo, il convient de nommer un référent déchets. Il est proposé : Monsieur Alexandre ARNOUX

➤ **Téléphonie mairie et bâtiments communaux** : Monsieur François COAT fait part que désormais l'ensemble des bâtiments communaux est éligible à la fibre et expose la situation téléphonique actuelle : 3 box orange Pro, 1 portable Pro. Plusieurs opérateurs ont reçu une proposition de cahier des charges, ce qui faciliterait une nouvelle organisation. Dans l'attente des nouvelles propositions.

➤ **50 ans du Regroupement Pédagogique Intercommunal** : Il est proposé au conseil municipal de célébrer cet événement en recueillant, par exemple, des photos, en prenant contact avec les anciens enseignants... Une date pour commémorer cet événement sera retenue lors du prochain conseil municipal.

➤ **Inauguration de la Mairie :** Elle est prévue le samedi 26 octobre à 11h00

➤ **Point sur la rentrée scolaire 2024-2025 :** Sur le RPI 144 enfants répartis comme suit :

Châteaudouble : PS-MS = 18 / MS-GS = 21 / GS-CP = 20 (9 CP)

Combovin : CP-CE1 = 20 / CE1-CE2 = 22

Peyrus : CE2-CM1 = 21 / CM1-CM2 = 22

➤ **Point sur l'espace de vie sociale (EVS) :** Au stade de l'analyse du territoire qui sera réalisée par une personne extérieure. Une question cependant se pose sur la future organisation d'un EVS à Chabeuil. Il serait nécessaire de prendre contact avec la CAF afin de s'assurer de son soutien.

➤ **Valence Romans Agglo, comptes administratifs et rapport d'activités 2023 : Environnement, économie, habitat, services à la population... en 40 pages, le rapport d'activité retrace les différentes réalisations de la collectivité en 2023.**

Le choix a été fait cette année de valoriser les 54 communes en mettant en avant des exemples d'actions concrètement mises en œuvre par l'Agglo sur leur territoire. Pour Châteaudouble : a accueilli la 2e « soirée transmission » organisée par l'Agglo. Les échanges entre agriculteurs cédants, porteurs de projet et élus ont été à la hauteur de l'enjeu : 500 ha de surface à céder ce jour-là.

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport doit être présenté au Conseil Municipal de chaque commune membre dont la présentation donnera lieu à une prise d'acte.

➤ **SDED, rapport d'activités 2023 :** Energie SDED se doit d'informer ses communes adhérentes de son activité. Au-delà de la lettre d'information qui a aussi cette vocation, le syndicat réalise **un rapport annuel d'activités**.

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport doit être présenté au Conseil Municipal de chaque commune membre dont la présentation donnera lieu à une prise d'acte

➤ **AGEDI, résiliation du service « Délégué à la Protection des Données (RGPD) :**

Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection de personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données impose un certain nombre d'obligations aux collectivités territoriales, notamment celle de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO).

La commune avait confié à AGEDI cette mission qui avait désigné un DPO.

La législation et le nombre d'adhérents évoluant, AGEDI a pris la décision d'arrêter cette mission au 31 décembre 2024.

La commune doit procéder à la désignation du nouveau Délégué à la Protection des Données. Cette question sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

➤ **Chemin des artistes :** Rendez-vous les **12 et 13 octobre 2024**, de 10h30 à 18h30, pour la 16ème édition de Chemin des artistes. Sur notre commune, cette année trois lieux d'exposition : Église Saint Michel : sculpture, Temple : peinture photographie dessin et au troquet de marette : carnet de voyage avec une animation proposée le samedi soir à 20h30, un film "into the ride" une aventure humaine en pleine nature".

Vernissage prévue au temple le Samedi 12 octobre à 18h30.

Retrouver tout le programme sur le site de Valence Romans Agglo <https://chemindesartistes.valenceromansagglo.fr/liste-communes.html>

➤ **Cie la 6^{ème} cervicale :** mercredi 25 septembre 2024 Ateliers théâtre parents/enfants proposés sur les trois communes du RPI, spectacle à la salle des fêtes de Châteaudouble le samedi 5 octobre 2024 à 20h30 « c'est (un peu) compliqué d'être l'origine du monde »

➤ **Conteneur poubelle tri sélectif :** Le service des déchets de VRA nous a prévenus sur l'état de ses conteneurs qui nécessitent d'être changés. Des nouveaux conteneurs enterrés seront installés d'ici le 1^{er} trimestre 2025. Durant la phase des travaux des conteneurs aériens devront être installés. Une communication aux habitants sera faite sur ce sujet.

➤ **Commissions :** Communication : le jeudi 26 septembre 2024 à 17h00 / Environnement : mercredi 2 octobre 2024 à 20h30 / Urbanisme : mercredi 9 octobre 2024 à 20h30

Prochain conseil Municipal est prévu le 10 octobre 2024 à 20h30

Fin de séance à 22h30